

Gatineau, le 29 septembre 2010

Secrétariat des commissions  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.18  
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Opinion sur la question de mourir dans la dignité

Madame, Monsieur,

Cette lettre vise à vous transmettre mon opinion vis-à-vis du grand débat actuel; le suicide assisté. À mon avis, personne ne détient le droit d'empêcher un individu de mettre fin à ses jours après avoir enduré d'atroces souffrances. Je crois que nous devons avoir personnellement vécu cette situation pour pouvoir témoigner de l'importance de la légalisation du suicide assisté. Je comprends effectivement que la vie est sacrée et que nous devrions en profiter au maximum, mais les gens malades, lourdement handicapés ou paralysés par la maladie bénéficient-ils de cette joie de vivre? J'en doute fortement. Par conséquent, je crois que si le suicide assisté est bien encadré, il n'y a aucun mal à ce qu'on le légalise et que l'on exerce cette pratique afin d'alléger d'atroces douleurs qui continueront de persister si l'on n'agit pas rapidement, avec le suicide assisté. En effet, des études démontrent que dans certains pays qui ont déjà légalisé le suicide assisté, le taux en pourcentage de mort avec l'aide du suicide assisté n'a pas augmenté et est, donc resté très bas. Par exemple, pour ce qui est l'Oregon, seulement 0,2% des décès sont causés par le suicide assisté, depuis sa légalisation, en 2007. Aussi, aux Pays-Bas, seulement 0,1% des décès sont survenus avec l'aide du suicide assisté, en prenant compte que cette pratique est légalisée depuis maintenant 10 ans. Si nous prenons, par exemple, le cas de Monsieur Laurent Rouleau, qui lui, a lutté afin de pouvoir obtenir le droit d'avoir de l'aide afin de l'aider à mourir dans la dignité, mais qui, en vain, a eu recours au suicide. Il s'est volontairement tiré à l'aide de son arme à feu et a attendu d'être certain de mourir avant d'appeler les secours. Il est décédé 14 heures plus tard, dans les bras de sa femme. Alors, je vous pose la question : Ces pauvres gens doivent-ils prendre ces initiatives afin de mettre fin à leurs souffrances et surtout, est-ce vraiment mieux de se donner la mort avec des tels moyens, plutôt que de mourir dignement avec ses proches? Personnellement, en réfléchissant à cette question morale, je me rends compte que je suis fermement pour la légalisation du suicide assisté.

Sincèrement,

Émilie Courval, étudiante en 5e secondaire